

LE MAG

de La Mutuelle **Familiale**

DOSSIER P.08

FIN DE VIE Les manquements de LA LOI EN VIGUEUR

P.05

ENVIRONNEMENT
Ensemble contre
les pesticides

P.18

PAPILLOMAVIRUS
Une campagne
de vaccination
dans les collèges

BESOIN D'ASSISTANCE ? Découvrez nos solutions

Avec son partenaire
Filassistance,
La Mutuelle Familiale
propose des solutions
d'assistance complètes
en cas de longue maladie
ou d'hospitalisation.



Appelez le

09 77 40 85 35

(adhérents en contrat individuel)

ou le **09 77 40 85 34**

(adhérents en contrat collectif).



SANTÉ - PRÉVOYANCE - PRÉVENTION



Chers adhérents,

© Fabrice Mangeot



Sylvie Ben Jaber
PRÉSIDENTE
DE LA MUTUELLE
FAMILIALE

Edito

A lors que cette année touche à sa fin, il est difficile de ne pas être marqué par les tumultes et les défis que nous avons affrontés. Les crises, qu'elles soient liées aux conflits mondiaux, aux bouleversements climatiques ou à l'inadéquation persistante du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) à nos attentes, nous rappellent avec force l'importance de rester solidaires et unis.

Dans une période où la société semble parfois se fragmenter, il est impératif de réaffirmer notre engagement en faveur d'une cohésion sociale forte. Les valeurs mutualistes qui nous animent trouvent leur essence même dans ce tissu solidaire. Ainsi, ce mois de décembre nous offre une opportunité précieuse de nous rassembler, de réfléchir ensemble et de rêver d'une société plus harmonieuse.

Pourtant, dans cette période propice à la célébration, n'oublions pas que notre bien-être futur dépend également de notre vigilance présente. Nous vous rappelons donc l'importance de suivre attentivement nos conseils de prévention. Préserver notre santé, c'est préserver notre capacité à agir ensemble pour un avenir meilleur.

Face aux défis lancés par les récents événements, nous restons déterminés à défendre le principe de solidarité et à assurer une protection sociale solide pour tous nos adhérents. Il est temps pour les pouvoirs publics de réaffirmer leur engagement envers cette cause essentielle, et de réorienter leurs efforts vers la construction d'un avenir plus stable et plus prospère pour tous. En cette période de fêtes, prenons le temps de nous retrouver, de réfléchir à nos valeurs communes et de nourrir nos rêves pour une société plus équitable et plus unie.

Nous vous souhaitons à tous de joyeuses fêtes de fin d'année, remplies de chaleur, de solidarité et d'espoir.

- P.04** **L'événement**
Fête de l'Humanité : une célébration sous le signe de l'engagement
- P.06** **Vie de la mutuelle**
Du nouveau pour vos outils numériques
- P.08** **Dossier**
Fin de vie : les manquements de la loi en vigueur
- P.12** **Protection sociale**
La loi de financement de la Sécurité sociale fortement décriée
- P.13** **Comment ça marche ?**
Le représentant des usagers du système de santé
- P.14** **Santé**
Premiers secours : se former aux gestes qui sauvent
- P.16** **Environnement**
Un livre de référence en santé environnementale
- P.18** **Prévention**
Papillomavirus : une campagne de vaccination dans les collèges



www.mutuelle-familiale.fr

Le Mag de La Mutuelle Familiale, publication trimestrielle éditée par la Coopérative d'édition de la Vie mutualiste, 3-5, rue de Vincennes, 93108 Montreuil Cedex. Tél. : 01 49 88 52 47. N°16, décembre 2023. **Directeur de la publication** : Patrice Fort. **Principaux actionnaires** : SMF, LMF, FMF. **Comité de rédaction** : Sylvie Ben Jaber avec Valérie Perrot-Egret et Leslie Courbon. **Directeur de la rédaction** : François Fillon. **Rédactrice en chef** : Delphine Delarue. **Secrétaire de rédaction** : Alice Carel. **Rédaction** : Marilyn Peroli, Capucine Bordet, Leslie Courbon. **Création graphique** : Stéphane Genelot. **Direction/administration** : Christine Chauvin, avec Sandrine Cenier. **Prix de vente au numéro** : 1,06 € . **Abonnement 4 numéros** : 3,77 €. **Dépôt légal** : décembre 2023. **Numéro ISSN** : 2728-4743. **Commission paritaire** : 0725 M 08508. **Imprimé par** YD Print-Imprimerie Léonce-Deprez, Zac Artois pôle 2, allée de Belgique, 62128 Wancourt, sur du papier origine Suisse, issu de forêts gérées durablement, composé à 55 % de fibres recyclées, certifié PEFC, Ptot 0,013 kg/t.





FÊTE DE L'HUMANITÉ

Une célébration sous le signe de L'ENGAGEMENT

Lors de la 88^e édition de la Fête de l'Huma, La Mutuelle Familiale animait deux conférences, l'une sur les effets des pesticides et l'autre sur la santé des femmes.

Comme chaque année, La Mutuelle Familiale était présente à la Fête de l'Humanité du 15 au 17 septembre. Sur son stand, les visiteurs ont pu échanger sur leurs contrats avec les conseillers mutualistes, être sensibilisés aux enjeux de santé et de prévention et en apprendre plus sur la Fondation Santé Environnement, première fondation mutualiste consacrée aux risques pour la santé des polluants environnementaux.

La Mutuelle Familiale a également tenu deux conférences en lien avec ses trois terrains d'engagement : Santé des femmes, Santé et travail et Santé et Environnement. La première a rappelé les effets des pesticides sur la santé. Ils sont devenus le symbole d'un système économique qui fait de la destruction des écosystèmes et de la santé des personnes une variable d'ajustement du profit. Au vu des données nouvelles en toxicologie et de l'accroissement continu des maladies chroniques, les quatre intervenants, Sylvie Ben Jaber, présidente de la Mutuelle Familiale, Andy Battentier, directeur de campagne de Secrets Toxiques, Julien Guillard, vice-président de



Le stand de La Mutuelle Familiale informait aussi sur les actions de la Fondation Santé Environnement.

Phyto-Victimes, et Loïc Prud'homme, député de la 3^e circonscription de la Gironde et membre de La France Insoumise, ont mis en garde contre les menaces que fait peser l'usage de ces pesticides sur notre système de protection sociale.

La seconde conférence portait sur un sujet très actuel : la santé des femmes qui, après la vague de protestation et d'indignation #MeToo, ressurgit avec force. Sylvie Ben Jaber, la docteure Jessica Dahan-Saal, directrice médicale de l'Hôpital Pierre Rouquès-Les Bluets (à Paris), et Corinne Fimat, responsable prévention à La Mutuelle Familiale, ont appelé à revoir la conception de la santé, de la médecine et de la prévention. Elles ont aussi insisté sur la nécessité de lever les tabous face à des souffrances bien réelles comme l'endométriose, les douleurs menstruelles, le deuil prénatal, l'accompagnement post-partum, etc. Elles ont également rappelé les résultats d'un récent rapport du Sénat démontrant des inégalités criantes dans le champ de la santé au travail. ● LESLIE COURBON



Sylvie Ben Jaber, présidente de La Mutuelle Familiale, et Gérard Garnon, président du comité d'animation régional de Reims.

AGENCE

Une nouvelle adresse à REIMS

Inaugurée le 17 octobre, la nouvelle agence de Reims vous accueille dorénavant au 60, avenue de Laon. Tél. : 09 71 10 15 15.

Mail : reims@mutuelle-familiale.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

ENVIRONNEMENT

Ensemble contre les PESTICIDES

Une vingtaine de mutuelles, dont La Mutuelle Familiale, s'associent pour tirer la sonnette d'alarme sur les effets des pesticides sur la santé. Et soulignent l'inquiétante similitude avec le drame de l'amiante.



Engagée depuis ses origines pour la santé environnementale, La Mutuelle Familiale alerte aujourd'hui, avec une vingtaine d'autres organismes*, sur les risques liés aux pesticides. L'objectif étant de ne pas répéter les mêmes erreurs qu'avec l'amiante, qui a entraîné la mort de plus de 100 000 personnes. Les mutuelles souhaitent rappeler que notre système de protection sociale ne pourra pas supporter une hausse continue des maladies dues aux perturbations hormonales et nerveuses causées, entre autres, par les pesticides. Fabriqués à base de pétrole, ces derniers contiennent des poisons cachés. De nombreuses similitudes existent cependant entre ce drame sanitaire et celui de l'amiante :

- les effets perçus comme spectaculaires des pesticides lorsqu'ils ont été mis sur le marché ;
 - l'absence de transparence des industriels alors qu'ils connaissaient très tôt les effets mortels de leurs produits ;
 - le défaut de prise en compte des alertes sanitaires alors que les maladies professionnelles liées aux pesticides sont désormais reconnues et indemnisées ;
 - et enfin, l'influence des lobbies sur les responsables politiques.
- Plusieurs actions ont été organisées pour alerter les pouvoirs publics, avec tout d'abord la publication d'une tribune cet automne dans lemonde.fr, suivie d'une lettre ouverte adressée en novembre au ministre de la Santé (une précédente missive lui avait été

transmise en novembre 2022, sans obtenir de réponse). Par ailleurs, un colloque au Sénat pourrait être organisé en janvier 2024, réunissant tous les acteurs du drame des pesticides, dont des associations de victimes, des chercheurs, des avocats, des élus et des mutuelles, afin de trouver des solutions pour la santé publique. ●

L. C.

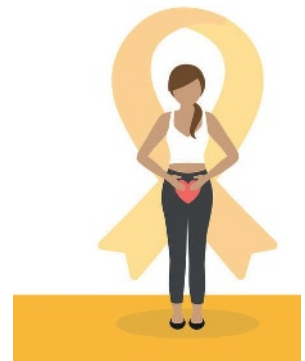
*dont Apivia Macif Mutuelle, Intériale Mutuelle, Mutuelle de Bagneaux, Mutuelle Chantiers Nord Méditerranée, Mutuelle de la Méditerranée, Mutuelle Tutélaire, Mutuelle des œuvres de la Méditerranée, Mutuelle du personnel du groupe RATP, Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales, Mutuelle SMH, Mutuelle Aubéane, Grand Conseil de la Mutualité, Mutami, Mutuelle de la Corse, Unalis, 525^e Mutuelle d'Entreprises.

PARRAINAGE

La Mutuelle Familiale soutient la recherche contre L'ENDOMÉTRIOSE

Le saviez-vous ? Lorsque vous parrainez un proche pour adhérer à La Mutuelle Familiale, celle-ci vous offre un chèque-cadeau de 30 euros à chacun. Ce n'est pas tout ! Chaque année, elle choisit une association qu'elle soutient à hauteur

de 20 euros par parrainage, dans la limite de 12 000 euros. C'est la somme que la mutuelle a remis à la Fondation pour la recherche contre l'endométrie, organisme sélectionné pour 2023, en lien avec l'un de nos trois terrains d'engagement : la santé des femmes.



© 123RF

Pour en savoir plus sur les actions de la Fondation pour la recherche contre l'endométrie, retrouvez l'entretien avec sa présidente Valérie Desplanches dans *Le Mag* n° 13 de mars 2023. ●

L. C.



DIGITAL

Du **NOUVEAU** pour vos outils numériques

Vos outils digitaux font peau neuve. D'ici février prochain seront déployées de nouvelles versions de votre espace adhérent et de votre application mobile La Mutuelle Familiale. Objectif : simplifier vos démarches grâce à des outils harmonisés, évolutifs et plus intuitifs.



© 123RF

Une appli et un site internet

Si vous préférez le mode nomade, votre application évolue également. Elle vous proposera les mêmes fonctionnalités et vous permettra de photographier vos documents pour les transmettre.

Ce n'est pas tout ! Début 2024 sera mis en ligne le nouveau site internet de La Mutuelle Familiale. Les utilisateurs découvriront un parcours plus fluide : dès la page d'accueil, ils pourront sélectionner leur profil (particulier, entreprise, indépendant ou encore collectivité et association) et accéder directement à l'ensemble des offres qui leur sont dédiées. En outre, la singularité de La Mutuelle Familiale sera mise en avant à travers ses engagements pour la santé et la solidarité, ses actions de prévention auxquelles une rubrique sera consacrée et, enfin, la Complémentaire de vie®. Ce concept, développé par la mutuelle, vise à proposer à ses adhérents des offres et des services tout au long de leur vie. ●

L. C.

Sur l'espace adhérent, vous pourrez, comme auparavant mais en un clic seulement, nous contacter, télécharger votre carte d'adhérent, envoyer vos devis ou vos documents, suivre vos remboursements, visualiser vos contrats en cours et vos ayants droit. Grâce à la géolocalisation, vous aurez la possibilité de trouver l'agence ou le professionnel de santé le plus proche de chez vous en fonction de sa spécialité ou encore de son secteur de conventionnement.

CLASSEMENT DES MUTUELLES SANTÉ 2023

La Mutuelle Familiale dans le top 30 **DES MUTUELLES!**



Avec sa 28^e position, La Mutuelle Familiale figure une nouvelle fois au top 30 des mutuelles de France établi par l'Argus de l'assurance pour 2023, sur un total de plus de 200 mutuelles classées selon leur taille. L'ensemble du classement et

des résultats des différentes mutuelles est disponible sur les éditions papier et électronique de l'Argus de l'assurance. Chaque année, cette revue professionnelle publie son classement des organismes ayant une activité de complémentaire santé. ●

L. C.

COTISATIONS ET PRESTATIONS

Des ÉVOLUTIONS à prévoir pour 2024

Certaines cotisations seront revalorisées et une prestation prendra fin.
Précisions de Sylvie Ben Jaber, présidente de La Mutuelle Familiale.

La Mutuelle Familiale : Comment évoluent les cotisations des adhérents en 2024 ?

Sylvie Ben Jaber : Après trois ans sans hausse des cotisations des contrats santé individuels, nous avons été contraints cette année de les augmenter.

Conscients des difficultés actuelles en termes de pouvoir d'achat, nous avons souhaité contenir autant que possible cette augmentation sur la cotisation santé, qui sera comprise entre 0 et 5 % pour les adhérents en contrat individuel, avec une moyenne de 4,1 %. C'est inférieur aux estimations des autres assureurs, comprises entre 6 et 11 %.

L. M. F. : Quelles sont les causes de ces augmentations de cotisations ?

S. B. J. : Trois évolutions engendrent de nouvelles dépenses aux mutuelles : les transferts de charges¹ de la Sécurité sociale vers les mutuelles, la revalorisation des rémunérations des professions médicales et paramédicales et, enfin, l'évolution du 100 % santé².

Nous sommes favorables à cette mesure qui répond à un réel besoin d'accès aux soins, mais nous regrettons que son financement repose à 77 % sur les mutuelles, ce qui engendre un autre risque : le renoncement, pour de nombreuses personnes, à la complémentaire santé.

L. M. F. : Comment éviter ce renoncement ?

S. B. J. : Il existe deux leviers pour diminuer les cotisations. Aujourd'hui, plus d'un mois et demi de nos cotisations vont directement dans les caisses de l'Etat au lieu de nous être redistribuées en prestations. Comment justifier qu'un soda ou un hamburger soit trois fois moins taxé qu'une cotisation de mutuelle ? La suppression des taxes sur les cotisations des mutualistes serait immédiate-

ment répercutée à l'euro près par La Mutuelle Familiale. C'est une mesure d'urgence pour rendre tout de suite du pouvoir d'achat à nos adhérents. Le deuxième serait d'augmenter les remboursements de la Sécurité sociale afin de garantir une réelle solidarité en mutualisant les risques entre tous les assurés, pas seulement ceux qui peuvent adhérer à une mutuelle. Nous avons besoin d'une Sécurité sociale renouée, protectrice et universelle pour garantir une protection sociale de haut niveau indispensable pour répondre aux défis environnementaux et de cohésion.

L. M. F. : Et concernant les prestations ?

S. B. J. : Un de nos partenaires qui nous assure l'allocation frais funéraires a décidé de mettre fin, d'une manière unilatérale, à notre contrat sans même entamer une discussion préalable, avec effet au 1^{er} janvier 2024. Nos adhérents concernés ont bien sûr été avertis. Malgré nos efforts acharnés, nous n'avons pas trouvé d'assureur prêt à reprendre cette prestation à un tarif raisonnable, ce qui est une profonde déception. ●

Propos recueillis par L. C.

« Nous avons
besoin d'une
Sécurité sociale
renouée,
protectrice
et universelle. »



1- Exemple : le remboursement des soins dentaires par la Sécurité sociale est passé de 70 à 60 % en octobre 2023.

2- Le 100 % santé permet un remboursement intégral de certains soins et équipements auditifs, optiques et dentaires à tous les Français couverts par une complémentaire santé responsable ou par la Complémentaire santé solidaire. Ce dispositif devrait être étendu en 2024 avec, par exemple, l'intégration des prothèses capillaires.

FIN DE VIE

Les manquements de LA LOI EN

Alors que le sujet de l'aide active à mourir revient au premier plan dans le débat public, il est fondamental de se pencher sur la législation actuelle, afin de pointer les mesures encore insuffisamment appliquées, notamment en ce qui concerne l'accès aux soins palliatifs.

TEXTES : REBECCA DUPONTI

**26
DÉPARTEMENTS**

dont la Guyane et Mayotte n'ont pas d'unités de soins palliatifs (Cour des comptes).

**20 %
DES FRANÇAIS**

de plus de 50 ans ont rédigé leurs directives anticipées (Institut BVA).

VIGUEUR

Depuis plus d'un an, le sujet de la fin de vie occupe régulièrement le terrain médiatique. Le débat est en effet réapparu lorsque le gouvernement a annoncé, en septembre 2022, qu'il envisageait de faire évoluer le cadre légal actuel. Ce n'est pas la première fois que le législateur réfléchit à cette question. Au cours des quarante dernières années, plusieurs lois ont été mises en place. La dernière en date, la loi Claeys-Leonetti de 2016, permet la sédation profonde, entraînant l'endormissement du patient jusqu'à son décès.

Une approche centrée sur la personne

La législation en vigueur prévoit également un renforcement de l'accès aux soins palliatifs, visant « à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage ». « Il s'agit d'une approche centrée sur le patient, précise la docteure Carole Bouleuc, médecin oncologue et spécialiste en soins de support et palliatifs à l'Institut Curie à Paris. L'objectif est d'améliorer ses symptômes et sa qualité de vie. Mais aussi de l'accompagner

dans la compréhension de sa maladie et de son pronostic, et de pouvoir aborder avec lui le sujet de la fin de vie de manière anticipée, pour le préparer. » Par essence, cet accompagnement nécessite un temps particulier et incompressible à consacrer aux malades, ainsi qu'une disponibilité et une sensibilisation particulière des équipes soignantes. « Dans notre hôpital de jour de soins palliatifs, un médecin voit environ deux patients dans la matinée. Alors que dans un service d'oncologie classique, 30 consultations vont être réalisées dans le même laps de temps », ajoute l'oncologue.

Des territoires totalement dépourvus

Huit ans après la promulgation de la loi Claeys-Leonetti, les soins palliatifs restent pourtant grandement insuffisants. De nombreux territoires en sont même totalement dépourvus. « 26 départements, dont la Guyane et Mayotte, n'ont pas d'unités de soins palliatifs, et trois disposent de moins d'un lit d'unité



© GETTY IMAGES/STOCKPHOTO

**56
MILLIONS**

de patients
dans le monde
ont besoin de soins
palliatifs (OMS).



●●● de soins palliatifs pour 100 000 habitants », détaille un rapport de la Cour des comptes datant de juillet 2023. « Il s'agit pourtant d'un droit fondamental qui devrait être accessible à tous, rappelle Laurence Mercier, administratrice de La Mutuelle Familiale. Nous avons d'ailleurs constitué un groupe de travail sur le projet de loi autour de la fin de vie. Car en tant que mutualiste, membre du mouvement social et acteur du système de santé, il nous paraît fondamental d'informer nos adhérents sur ce sujet sociétal majeur. Et notamment sur l'urgence de mettre en œuvre la législation concernant les soins palliatifs. Cela relève en effet du devoir de l'Etat de faire appliquer la loi à tous les citoyens. » « Et invoquer la liberté de choix devient un leurre si la société ne donne pas aux citoyens les moyens réels d'exercer ce choix », complète Sylvie Ben Jaber, présidente de La Mutuelle Familiale.

Rendre ce droit effectif

Face au manque de structures, de lits, de moyens et de personnel, « il nous semble primordial d'allouer plus de moyens aux soins palliatifs, afin de rendre ce droit effectif. Concrètement, les pouvoirs publics doivent mettre en place un plan garantissant leur développement sur tout le territoire », insiste



© GETTY IMAGES/ISTOCKPHOTO

Laurence Mercier. Autre volet de la loi Claeys-Leonetti encore insuffisamment déployé : le recours aux directives anticipées (DA). Les DA permettent « d'exprimer vos volontés par écrit sur les décisions médicales à prendre lorsque vous serez en fin de vie, sur les traitements ou actes médicaux qui seront ou ne seront pas engagés, limités ou arrêtés », précise le texte de référence. Or, seulement 20 % des Français de plus de 50 ans ont rédigé leurs directives anticipées, selon une étude de l'Institut BVA.

La volonté du patient

« Cette possibilité reste encore trop peu connue de la population », déplore l'administratrice de La Mutuelle Familiale, en précisant que ces directives anticipées, renouvelables tous les trois ans, sont téléchargeables depuis l'espace santé adhérents, sur le site de la mutuelle (mutuelle-familiale.fr), et qu'elles doivent être transmises au médecin traitant. « Il est important de rappeler que la loi Claeys-Leonetti a pour finalité de conforter la place et l'expression de la volonté du patient dans le processus décisionnel à travers ces directives anticipées, et le droit du malade à l'arrêt de tout traitement. » ●



© GETTY IMAGES/ISTOCKPHOTO

En France, « des besoins encore largement non pourvus », selon la Cour des comptes



« L'enjeu de la structuration de l'offre de soins palliatifs est de répondre aux impératifs législatifs et de faire du droit aux soins palliatifs, un droit effectif. » Dans son rapport publié en juillet 2023, la Cour des comptes expose, dès l'introduction, les manquements étatiques sur les solutions palliatives existantes. La juridiction pointe tout d'abord l'impossibilité d'évaluer précisément les manque-

ments de l'offre palliative. « La France ne dispose pas d'une méthode d'estimation des besoins en soins palliatifs, faisant consensus. Or, comme le souligne l'observatoire régional de santé Ile-de-France, quantifier et qualifier les besoins en soins palliatifs, évaluer leur prise en charge est essentiel pour la planification de ces services. » Toutefois, à partir d'une évaluation réalisée en 2017, la cour estime que moins de 40 % des personnes qui

« auraient potentiellement pu bénéficier de soins palliatifs sont décédées en établissement de santé. » L'institution rappelle par ailleurs que les besoins vont encore croître dans les années à venir : « Le nombre de personnes de 75 ans et plus va augmenter d'environ 60 % d'ici les vingt prochaines années. Les besoins estimés seraient (...) en augmentation de 23 % jusqu'à 2046. » ●

Les soins palliatifs à travers le monde



Les soins palliatifs améliorent la qualité de vie des patients et de leurs familles confrontés aux problèmes associés à des maladies potentiellement mortelles, qu'ils soient d'ordre physique, psychosocial ou spirituel », énonce l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Mais face au « manque criant de services de soins palliatifs de qualité » à l'échelle mondiale, l'OMS martèle qu'il est « urgent d'adopter des politiques, de mettre en place des programmes et d'allouer des ressources pour améliorer l'accès à ces services.

Soulager les souffrances

Actuellement, 56,8 millions de patients à travers le monde ont besoin de soins palliatifs pour « soulager les souffrances prononcées » qu'ils éprouvent. Mais seule une personne sur dix (14 %) bénéficie de cet accompagnement pourtant « explicitement reconnu au titre du droit de l'homme à la santé », souligne l'organisation mondiale. Parmi les affections chroniques les plus concernées figurent les maladies cardiovasculaires (38,5 %), les cancers (34 %) et les maladies respiratoires chroniques (10,3 %).

Croissance des besoins

Les besoins en soins palliatifs ne cessent d'augmenter année après année « à cause du fardeau croissant des maladies non transmissibles et du vieillissement des populations ». Si bien que l'OMS estime qu'ils devraient être multipliés par deux d'ici à 2060.

Seuls 40 % des Etats membres de l'OMS ont déclaré que leurs services en soins palliatifs « permettraient d'atteindre au moins la moitié des patients qui en avaient besoin ».

Par ailleurs, près de 70 % des pays faisant partie de l'organisation ont indiqué avoir un financement dédié pour cet accompagnement palliatif. ●

Source : enquête de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) sur les soins palliatifs à travers le monde, menée en 2019.

SYSTÈME DE SANTÉ

La loi DE FINANCEMENT de la Sécurité sociale fortement décriée

Le budget qui sera alloué au système de soins à partir du 1^{er} janvier 2024 a été fortement rejeté par l'ensemble des organisations référentes de la santé.

Avant même d'être présenté au Parlement, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) a été massivement critiqué par les acteurs du système de santé, à commencer par l'ensemble des caisses de sécurité sociale. Au sein même de ces administrations référentes, à l'instar des caisses nationales des allocations familiales (Cnaf), de l'assurance maladie (Cnam), de l'assurance vieillesse (Cnav) et de l'Urssaf, la position était claire : toutes ont voté contre ce budget, en pointant en particulier son manque de moyens. Le texte de loi a également été contesté,

pour les mêmes raisons, par l'Union nationale des complémentaires santé (Unocam). Celle-ci a en effet déclaré que, « au regard des incertitudes très fortes qui pèsent sur (son) cadrage financier », elle se prononçait en sa défaveur. La Mutualité Française a, elle aussi, blâmé « l'insuffisance des moyens alloués pour répondre aux défis que notre système de santé doit relever, notamment en termes de financement ».

Offre de soins menacée

Dans le contexte actuel de crise du système de soins, les fédérations hospitalières ont par ailleurs insisté sur l'absence de financement supplémentaire pour compenser l'inflation. Elles

ont déclaré, dans un communiqué, avoir alerté « depuis des mois les pouvoirs publics sur le fait qu'un nouveau plan d'économies sur la santé serait intenable. Partout en France, nos établissements sont en proie à de grandes difficultés face à cette hausse des coûts qui menace l'offre de soins de notre pays. » ● CAPUCINE BORDET

QUELQUES MESURES À RETENIR

Gratuité des préservatifs pour les moins de 26 ans.

Alors que seulement deux marques faisaient jusqu'à présent partie du dispositif, tous les modèles de préservatifs seront désormais pris en charge par l'assurance maladie pour les jeunes de moins de 26 ans.

Remboursement de certaines protections menstruelles réutilisables.

Les moins de 26 ans et les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (CSS) pourront se faire rembourser certaines protections périodiques réutilisables.

Généralisation de la vaccination contre le papillomavirus.

La campagne de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) va être étendue à toutes les classes de cinquième. Sur la base du volontariat, tout élève qui souhaitera se faire vacciner aura la possibilité de le faire gratuitement.



Le représentant des usagers du système de santé

Quel est son rôle ?



Membre d'une association agréée, il est là pour défendre les droits des usagers des services de santé (hôpital public, clinique privée ou instance de santé publique). **Porte-parole indépendant**, il vous soutient si vous rencontrez un problème de prise en charge et vous conseille dans vos démarches.

Où le trouver ?

Ses coordonnées sont affichées dans les établissements de santé et également indiquées dans le livret d'accueil de l'établissement.



Sources : Institut national de la consommation (INC), ARS Ile-de-France.

Quelles problématiques traite-t-il ?



Au sein des instances et des commissions dans lesquelles il siège avec les décideurs des établissements de santé, **il fait remonter les besoins ou les problèmes des usagers liés :**

- à la prise en charge des patients ;
- à leur confort ;
- à la qualité des repas servis.

Il produit aussi des recommandations pour améliorer le fonctionnement des services.

Comment devenir représentant ?

- Il faut d'abord être membre d'une association des usagers de santé (renseignements sur france-assos-sante.org).
- Trouver un établissement où une place de représentant est disponible (renseignements sur france-assos-sante.org).
- Présenter sa candidature à l'agence régionale de santé par le biais de son association.



France
Assos
Santé
La voix des usagers

SE FORMER QUI

En cas d'urgence, ceux qui peuvent intervenir n'ont pas le temps d'improviser. Connaître précisément les bons comportements à avoir permet d'agir au plus vite et de contribuer au mieux à l'organisation de la chaîne des secours.

TEXTE : CAPUCINE BORDET

CHAQUE MINUTE COMPTE

En moyenne, le délai d'intervention des secours, entre le moment où ils ont été prévenus et celui où ils arrivent sur les lieux de l'accident, est de quinze minutes.

Ce chiffre, révélé par la Croix-Rouge dans son dernier bilan, s'appuie sur les données de 2021. Or, cette durée tend à augmenter chaque année et dans le cadre d'une urgence, le temps a une importance vitale. La Fédération française de cardiologie rappelle ainsi que, pour un arrêt cardiaque, « chaque minute de gagnée, c'est 10 % de survie en plus ». Et les gestes de premiers secours peuvent permettre au cœur de repartir... Mais encore faut-il les connaître.

En France, seule une personne sur dix a aujourd'hui une très bonne connaissance des gestes qui sauvent.

TOUT LE MONDE PEUT SECOURIR

En août dernier, les pompiers des Yvelines rapportaient avoir reçu un appel d'une fillette qui venait de trouver sa mère inconsciente dans leur appartement. En étant guidée par téléphone, l'enfant de 7 ans a pu réaliser les gestes de premiers secours qui ont contribué au sauvetage de sa mère.

AUX GESTES SAUVENT

QU'EST-IL POSSIBLE DE FAIRE ?

SÉCURISER LA ZONE ET ÉVALUER L'ÉTAT DE LA VICTIME

Avant même d'appeler les secours, les témoins d'un accident doivent agir au plus vite pour sécuriser la zone autour de la victime. Ils devront également

être en mesure de savoir évaluer son état pour transmettre les bonnes informations lors de l'appel aux urgences.

EN CAS D'ARRÊT CARDIAQUE

Tout le monde peut pratiquer un massage cardiaque et se servir d'un défibrillateur.

La loi autorise en effet « toute personne, quel que soit son âge » à utiliser cet appareil, qui augmente de « 40 % les chances de survie », selon les chiffres officiels.

EN CAS DE SAIGNEMENT IMPORTANT

Pour éviter une hémorragie, les bons gestes à pratiquer sont de compresser la plaie pour stopper le saignement.

EN CAS DE PERTE DE CONNAISSANCE

Vérifier que la gorge ne soit pas obstruée, en faisant bien attention de ne pas entraver la respiration. En attendant l'arrivée des secours, il est important de savoir mettre la victime en position latérale de sécurité (PLS).

EN CAS D'ÉTOUFFEMENT

Le temps de réaction doit être extrêmement rapide. Et l'intervention repose sur un nombre précis de claques dans le dos et de compressions abdominales.

COMMENT APPRENDRE CES GESTES ?

Il n'y a aucune condition particulière à l'apprentissage de ces manipulations.

Vous pouvez vous adresser à La Mutuelle Familiale qui organise régulièrement des formations à l'intention de ses adhérents (renseignements sur le catalogue consultable dans la rubrique prévention du site mutuelle-familiale.fr).

De nombreux organismes comme la Croix-Rouge, la Protection civile ou les pompiers proposent aussi des initiations ou des formations plus complètes, validées par des certificats. Enfin, le catalogue de formation (CPF) contient également des modules de secourisme qui peuvent être pris en charge.



UNE APPLI POUR FACILITER LA CHAÎNE DES SECOURS

En cas d'arrêt cardiaque, Sauv Life met en relation les services d'urgences et des citoyens volontaires. Les secouristes du Samu ou les pompiers peuvent ainsi solliciter les citoyens sauveteurs qui se trouvent à proximité et les guider à distance dans les interventions à mener, en attendant leur arrivée sur les lieux.

« L'environnement est un levier LA SANTÉ DES

Les chercheurs Isabelle Goupil-Sormany et Philippe Glorennec* nous présentent les enjeux soulevés dans l'ouvrage collectif *Environnement et santé publique, Fondements et pratiques*, qu'ils ont dirigé avec d'autres scientifiques. Un livre initialement publié en 2003, et dont la réédition en juin dernier a été soutenue financièrement par la Fondation Santé Environnement** et la Fondation de l'Avenir.

la façon de gérer l'eau, la pollution atmosphérique augmente la mortalité, une ventilation insuffisante des bâtiments favorise la circulation du Covid... Les humains se sont adaptés, certes, mais peut-être mésadaptés!

Philippe Glorennec : Ce constat peut paraître sombre. Mais l'avantage de cette prise de conscience est que nous disposons d'un levier important pour améliorer la santé des populations. En ville, par exemple, nous pourrions encourager les mobilités douces, ce qui réduirait les pollutions et favoriserait l'activité physique.

L. M. F. : Quelle est la teneur de ce livre ?

P. G. : Le livre est une référence pour la formation en santé publique. Il aide à comprendre la pertinence de l'étude de la santé environnementale et les actions qui peuvent être menées. Il s'adresse avant tout aux étudiants en santé publique, mais également aux professionnels d'autres disciplines qui peuvent être concernés. C'est pourquoi l'ouvrage présente plusieurs portes d'entrées : d'abord les principes généraux, puis une section qui décrit les différentes méthodes (épidémiologiques, toxicologiques, etc.), suivie d'une entrée par thèmes (eau, air, aliments, sols...) et enfin, une partie davantage destinée aux professionnels de santé, par type de pathologie.

L. M. F. : Quels faits marquants relevez-vous entre les deux éditions ?

I. G.-S : L'ouvrage s'adressant à un large public, pas uniquement aux spécialistes, un gros travail de vulgarisation a été nécessaire car depuis la précédente édition, la pratique s'est complexifiée, le champ s'est segmenté, les recherches vont toujours plus loin dans le détail.

P. G. : Il y a vingt ans, la santé environnementale était une préoccupation émergente, qui faisait rarement la Une des journaux. Aujourd'hui, c'est le cas presque chaque semaine! Ce thème



La Mutuelle Familiale : Quel lien existe-t-il entre santé et environnement ?

Isabelle Goupil-Sormany : Au fil du temps, les humains se sont adaptés pour vivre dans leurs milieux, que ce soit pour se protéger du froid ou de la chaleur, ou encore se nourrir. Malgré cette adaptation, l'environnement serait responsable d'environ un quart des maladies, du fait de la mauvaise qualité de l'air, de l'eau, des aliments ou encore des logements. Par exemple, le paludisme et la malaria sont liés à

important pour améliorer POPULATIONS »

a pris une importance sociétale et les concepts scientifiques ont évolué. Ainsi, en 2005, les recherches génétiques ont révélé que tous les facteurs de risque n'étaient pas présents sur le génome. Il existe en effet d'autres facteurs, physico-chimiques comme sociaux et économiques, et pour comprendre l'état de santé d'un individu et d'une population, il faut tous les considérer. L'étude de l'ensemble de ces facteurs s'appelle l'exposome. Autre exemple, l'approche One Health – qui vise à mieux prendre en compte l'interconnexion entre les écosystèmes, la santé des animaux et la santé humaine pour mieux préserver cette dernière – a été renforcée par la crise du Covid que nous avons traversée.

L. M. F. : En quoi vous a été utile l'aide de la Fondation Santé Environnement ?

I. G.-S. : Le livre est en accès gratuit, et ce dès sa parution, grâce aux financements qu'il a reçus, dont l'aide de la Fondation Santé Environnement, et à l'engagement des différents contributeurs qui ne sont pas rémunérés. Cette gratuité favorise sa diffusion et contribue à réduire les inégalités, surtout chez les étudiants. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR LESLIE COURBON



NOUVELLE ÉDITION

L'ouvrage, publié par les Presses de l'EHESP, est consultable gratuitement à l'adresse suivante : cairn.info/environnement-et-sante-publique--9782810910076.htm

*Isabelle Goupil-Sormany est médecin spécialiste en santé publique et préventive, et professeure à l'Université de Laval au Québec. Philippe Clorenec est enseignant-chercheur en évaluation des risques sanitaires liés aux substances chimiques dans l'environnement à l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP) de l'Université de Rennes.

**La Fondation Santé Environnement de La Mutuelle Familiale, sous égide de la Fondation de l'Avenir, a pour objectif l'information et la sensibilisation des professionnels de santé et du paramédical.



FONDATION SANTÉ ENVIRONNEMENT : APPEL À PROJETS 2023

Chaque année, la Fondation Santé Environnement de La Mutuelle Familiale soutient un projet de recherche consacré aux risques pour la santé des polluants environnementaux.

L'appel à projet 2023, qui s'est clos le 20 septembre, porte sur les pesticides et la fertilité féminine. Objectif : mieux comprendre les effets de l'exposition à un ou des pesticides

sur la fertilité féminine, voire identifier des liens entre ces expositions et des facteurs de risque pour certaines pathologies comme l'endométriose, la polykystique ovarienne, ou encore le cancer du

sein et des ovaires. Trois équipes ont postulé, le projet soutenu sera sélectionné d'ici la fin de l'année pour un financement qui débutera en 2024.

PAPILLOMAVIRUS

Une campagne de VACCI

Depuis début octobre, les élèves de cinquième peuvent se faire vacciner contre les papillomavirus humains (HPV), gratuitement, dans leur collège.

Chaque année, ces infections provoquent 6 000 nouveaux cas de cancers et 30 000 lésions précancéreuses du col de l'utérus.

TEXTE : MARILYN PERIOLI

Déjà recommandée par la Haute Autorité de Santé (HAS) chez les filles de 11 à 14 ans depuis 2007, la vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) est, depuis janvier 2021, également préconisée chez les garçons du même âge. En effet, d'après une récente étude parue dans la revue scientifique *The Lancet*, près d'un tiers (31 %) des hommes âgés de plus de 15 ans dans le monde sont touchés par l'une des formes du papillomavirus humain. De surcroît, plus d'un homme sur cinq (21 %) est porteur d'un HPV à haut risque, pouvant causer un cancer.

Chez les sujets de sexe masculin, ces infections sont susceptibles de provoquer des cancers de l'anus, du pénis et de la sphère ORL (oreilles, nez et gorge). Chez les femmes, elles entraînent en majorité des cancers du col de l'utérus (environ 3 000 cas par an, ce qui explique que les jeunes filles aient été ciblées en priorité), mais aussi de la vulve et du vagin.

Le vaccin protège mieux

Il faut savoir que les préservatifs protègent imparfaitement contre les infections aux papillomavirus, car ils ne couvrent pas l'intégralité des parties génitales. Seule la vaccination est à même de freiner la transmission du virus et le développement potentiel de cancers. Cependant, en France, la couverture vaccinale demeure faible comparée à celle de nos voisins européens. En 2021, seules 45,8 % des jeunes filles de 15 ans et 6 % des garçons du même âge



avaient reçu au moins une dose du vaccin, selon les chiffres de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). En comparaison, au Royaume-Uni, 84 % des garçons et des filles sont vaccinés. Cette campagne dans les collèges français devrait permettre à 800 000 élèves d'être protégés, chaque année, contre les cancers liés aux papillomavirus humains. Depuis cet automne, la vaccination peut s'effectuer dans les collèges publics et dans les établissements privés volontaires. Et elle est gratuite. En cabinet, les frais à avancer, de l'ordre de 115 euros, sont pris en charge par l'Assurance maladie à 65 %.

Deux injections nécessaires

Des équipes mobiles de soignants, issues des centres de vaccination, se chargent de l'injection. Deux injections sont nécessaires, à six mois d'intervalle. Cependant, la vacci-

NATION dans les collèges



© 123RF

fection aux HPV quels que soient son sexe, son genre, ses préférences sexuelles. Il s'agit de l'une des infections sexuellement transmissibles (IST) les plus fréquentes dans le monde. L'exposition maximale à ce virus se situe entre 15 et 24 ans. Les papillomavirus peuvent infecter la peau et les muqueuses, et être responsables de lésions bénignes ou malignes. Néanmoins, tous les virus HPV (il en existe plus de 200 types) ne sont pas responsables de cancers, et certains ne provoquent aucune lésion. Dans 90 % des cas, l'infection est transitoire et s'élimine naturellement en une à deux années après la contamination sexuelle.

Toutefois, dans près de 10 % des cas, l'infection persiste. Seuls les papillomavirus dits « à haut risque » peuvent causer des cancers : on en dénombre aujourd'hui une douzaine. Ils peuvent alors entraîner des lésions susceptibles d'évoluer vers un cancer dix à quinze ans après l'infection par le virus.

Rappelons que le HPV est responsable de plus de 6 000 nouveaux cas de cancers chaque année, dont 3 000 cas de cancer du col de l'utérus et 1 300 cas de cancer de la sphère ORL chez l'homme. C'est pourquoi il est important de songer à vacciner tous les jeunes adolescents. ● MARILYN PERIOLI

nation n'est pas obligatoire. Elle nécessite l'accord des deux parents, qui devront aussi fournir le carnet de santé de leur enfant.

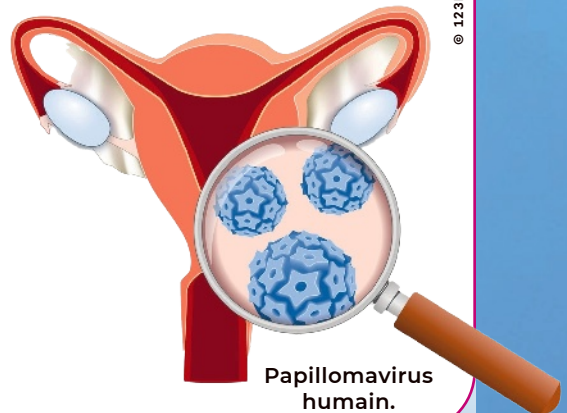
Infection sexuellement transmissible

Les papillomavirus sont une famille de virus communs qui se transmettent très facilement, quasiment exclusivement par contact sexuel avec ou sans pénétration. Tout le monde peut être exposé à une in-

LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS

Les papillomavirus sont les principaux responsables du cancer du col de l'utérus, deuxième cancer le plus fréquent chez les femmes de moins de 44 ans, après celui du sein. La vaccination permet de prévenir les HPV, mais cela n'exclut pas la nécessité d'effectuer régulièrement un frottis. Cet examen est le seul

qui permette le dépistage de ce cancer. Dès l'âge de 25 ans, il est conseillé de réaliser deux premiers frottis à un an d'intervalle. Si le résultat est normal, on passe à un frottis tous les trois ans, jusqu'à 65 ans. Sachez que plus les anomalies sont dépistées tôt, plus les chances de guérison en cas de cancer sont élevées.



© 123RF

Papillomavirus humain.

Bien plus qu'une mutuelle **UNE COMPLÉMENTAIRE DE VIE**

Réseau de soins

*Assistance
à domicile*

Téléconsultation

Habitat inclusif

Bons plans

*et bien d'autres
services...*



Un accompagnement adapté tout au long de votre vie, avec des services inclus dans votre adhésion ou à tarifs préférentiels.

SANTÉ - PRÉVOYANCE - PRÉVENTION

mutuelle-familiale.fr

NUMÉRO NON SURTAXÉ DEPUIS UN FIXE OU UN MOBILE
09 71 10 15 15